



La préparation de la carte scolaire

La carte scolaire est en réalité un processus pluriannuel et les échanges engagés avec les collectivités sont très précoces pour préparer les mesures envisagées.

La préparation de rentrée débute avec le constat au 1^{er} septembre puis se poursuit avec les prévisions d'effectifs à la rentrée suivante. **Les prévisions que vous nous faites remonter sont essentielles pour nous permettre de préparer avec des données les plus fiables possibles la rentrée scolaire suivante.**

Au mois de décembre, les **prévisions que vous nous avez adressées en octobre-novembre, sont étudiées** par monsieur le directeur académique avec le concours des IEN qui apportent leur expertise. L'étude de l'ensemble des écoles du département permet de déterminer les situations qui pourraient faire l'objet d'une mesure de carte scolaire (implantations ou retraits de postes).

Les **quatre grands principes** pris en compte dans la préparation de la carte scolaire dans le 1^{er} degré sont :

- la situation de chaque école qui est étudiée dans son ensemble en tenant compte du territoire dans lequel elle se trouve (avec la typologie de la commune et le bassin de vie),
- des analyses des élus, des parents et des représentants des personnels,
- de la configuration de l'école elle-même : organisation pédagogique et effectifs par classe,
- du contexte social (revenu fiscal médian et la proportion d'élèves issus de PCS défavorisées).

L'arbitrage de la carte scolaire résulte ensuite d'une étroite concertation avec les élus et les représentants des personnels. A la suite des décisions actées en CDEN, les mesures concernant les postes sont appliquées et impactent les ressources humaines au niveau du mouvement des personnels.

La préparation de la carte scolaire est cyclique et pourrait être représentée ainsi :

Les étapes de la préparation de rentrée

